



COMPTE RENDU N°60 REUNION DU CABINET DU 15 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze juin à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.

L'ordre du jour, après amendement, a porté sur les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 8 juin 2023.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 8 juin 2023 ;
3. Point relatif à l'élaboration de la base des données primaires des plans, programmes et projets.
4. Point de l'exécution des décisions antérieures du cabinet partiellement ou non encore exécutées.
5. Divers : définition des modalités de l'alimentation de la base des données primaires des plans, programmes et projets.



1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 8 juin 2023.

Des amendements de forme et de fond ont été apportés au compte rendu de la réunion du 8 mai 2023. Moyennant quoi, il a été adopté et sera archivé suivant la procédure en vigueur.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 8 juin 2023.

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a présenté ce point.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 8 juin 2023

A.1. Finaliser la liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023, par Département et par localité.

A.2. Remettre le rapport d'évaluation (2022) au Premier ministre et au ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République. Faire de même pour les ministres membres du Gouvernement et pour le Secrétaire général de la Présidence de la République.

A.3. Adresser au Secrétaire général de la Présidence de la République la demande de financement de la prochaine mission de suivi des programmes et projets.

A.4. Envoyer aux Préfets des Départements la liste des programmes et projets, à suivre et à évaluer, retenue pour être exécutée dans leur zone territoriale de compétence.

B. Exécution des décisions au 15 juin 2023

B.1. La liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023, et répartissant les projets par Département et par localité, a été finalisée.

B.2. Le rapport d'évaluation (2022) a été donnée au Premier Ministre et au ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République. Les autres destinataires le recevront les copies qui leur sont destinées ultérieurement.

B.3. La demande de financement de la prochaine mission de suivi des programmes et projets a été préparée. Elle sera transmise au Secrétaire général de la Présidence de la République à son retour de voyage.

3. Point relatif à l'élaboration de la base des données primaires des plans, programmes et projets.

Le RPPR a invité l'assistant principal du RPPR et l'un des chargés d'études au secrétariat permanent de la Task-Force à présenter ce point. L'assistant principal et le chargé d'études ont indiqué que la nouvelle structure de la base des données primaires des plans, programmes et projets se caractérise par la fusion des deux tableaux qui avaient fait l'objet d'une présentation antérieure. Cette nouvelle version a la particularité de présenter les programmes et projets par catégorie et par type, suivant la structuration retenue dans le rapport d'évaluation (2022) des programmes et projets.

Au cours des échanges qui ont suivi la présentation de l'assistant principal et du chargé d'études, les participants à la réunion se sont réjouis des fonctionnalités de la base des données et de sa capacité à contenir l'ensemble des informations inhérentes au suivi et à l'évaluation des plans, programmes et projets actuels et antérieurs. Ils ont conclu que la structure proposée permet d'atteindre les objectifs poursuivis en termes d'enregistrement, de mise à jour, d'accessibilité et de consultation (via le site web du RPPR) des données relatives au suivi et à l'évaluation des plans, programmes et projets publics de développement mis en œuvre au Congo.

4. Point de l'exécution des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté le point.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions

B.1. L'approbation du contrat d'acquisition du logiciel par le ministre de l'économie et des finances est toujours attendue.

B.2. La société adjudicataire du marché de création du site web du RPPR est à la tâche.

Elle a prévu réaliser des entretiens avec quelques membres du cabinet, avant la fin de la semaine.

B.3. La présentation de la nouvelle proposition de la structure de la base des données, ajournée lors de la dernière réunion du cabinet, a été examinée au début de la réunion de ce 15 juin 2023.

5. Divers : définition des modalités de l'alimentation de la base des données primaires des plans, programmes et projets.

Introduisant ce point, le RPPR a engagé les participants à la réunion à relire attentivement la structure de la base des données présentée par l'assistant principal et le chargé d'études afin de s'assurer qu'elle ne comporte pas des aspects superflus ou que rien n'y manque. Le RPPR a indiqué qu'il s'agit de veiller à ce que la base des données renferme toutes les informations susceptibles de renseigner, de façon satisfaisante, sur le suivi et l'évaluation des programmes et projets publics de développement.

Il a ensuite posé la question de savoir si la base des données ne doit comporter que des informations relatives aux programmes et projets suivis et évalués.

Après discussion, il a été retenu que les projets non suivis ne devraient pas être repris dans la base de données.

Enfin, le RPPR a posé le problème de la nécessité du traitement des plans et programmes mis en œuvre dans le passé et de la difficulté de disposer des informations, relatives à leur exécution.

Les échanges qui ont suivis ont établi la nécessité d'inclure tous les plans et programmes mis en œuvre dans le passé dans la base des données.

Le RPPR a recommandé d'entreprendre dès à présent des recherches auprès de personnes ressources et des institutions susceptibles de détenir des informations sur les plans et programmes de développement mis en œuvre dans le passé.

Chacun devra s'engager dans ce travail et en présenter les résultats en réunion du cabinet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 12 heures 45 minutes.

Adopté le 28 juin 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

